



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
03.05.2012

Date de la convocation des conseillers :
03.05.2012

point de l'ordre du jour no:
09

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

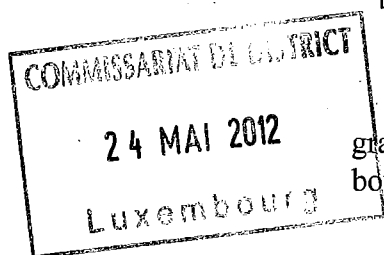
Séance publique du 11 mai 2012

Présents : Huss, Spautz, Hinterscheid, échevins, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Tonnar, échevin, Maroldt, Hansen, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Règlement grand-ducal du 25 avril 2012 instaurant un congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes



Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux ;

Vu le nouvel article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 précité qui institue un supplément de 9 heures de congé politique par semaine au maximum à répartir par le conseil communal parmi ses membres entre les délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre ;

Considérant que lors de cette répartition, il y a lieu de tenir compte par ordre de priorité décroissant, de l'envergure nationale, régionale ou intercommunal du syndicat concerné ;

Considérant qu'il y a également lieu de prendre en considération le nombre de syndicats dont un membre du conseil communal est membre, ainsi que les fonctions y exercées et la fréquence des réunions ;

Vu la délibération du collège des bourgmestre et échevins du 4 mai 2012 relative à ce sujet ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide
à l'unanimité**

de répartir les 9 heures de congé politique supplémentaire de la manière suivante :

M. Daniel CODELLO, conseiller : 4 heures
M. Jean TONNAR, échevin : 2 heures
M. Mike HANSEN, conseiller : 2 heures
Mme Taina BOFFERDING, conseillère : 1 heure

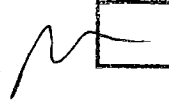
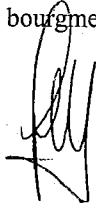
en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14.05.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,



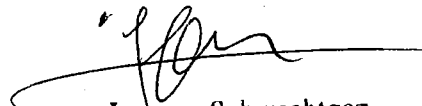
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région		
Entrée: 31 MAI 2012		
	44366	

Réf. No 260

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région avec l'information que la présente n'appelle pas à observations de ma part.

Luxembourg, le 30 mai 2012

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

Service : **Secrétariat**
LESCH Esch/Alzette, le
23 JUIL. 2012

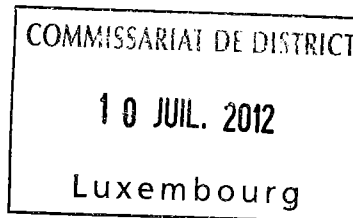


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction des Finances communales

Luxembourg, le 9 juillet 2012

Référence: Congé politique 5.102/12/AS/rm



Objet: Commune d'Esch-sur-Alzette – fixation du supplément de congé politique à répartir entre les membres du conseil communal désignés comme délégués dans les syndicats de communes

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg en me référant à son **transmis n°260** du 30 mai 2012 ayant trait à l'objet mentionné sous rubrique avec l'information que le supplément de congé politique réparti par le conseil communal en vertu de l'article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux n'est pas sujet à approbation par l'autorité supérieure.

Par ailleurs, les responsables communaux n'ont pas non plus besoin d'informer l'autorité supérieure sur la répartition du supplément de congé politique jusqu'à ce que ce renseignement soit requis dans le cadre du remboursement et de l'indemnisation du congé politique de l'année 2012. A ce moment, il est prévu d'inscrire le supplément de congé politique attribué aux élus locaux sur leur formulaire standardisé « Certificat établi par la commune pour le congé politique communal de l'année 2012 » respectif.

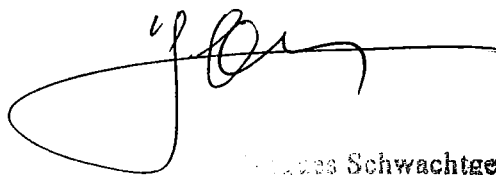
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région,

Jean-Marie HALSDORF

Réf. n° 260

Transmis à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette avec prière d'en prendre connaissance.

Luxembourg, le 16 juillet 2012
Le Commissaire de district,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Schwachtgen', with a large loop at the end.

Jacques Schwachtgen
Commissaire de district